

# Contrôle sanitaire

“ Quelques chiffres ”

18  
baignades  
en eau douce

12  
communes  
concernées

133  
prélèvements échelonnés  
de fin mai à fin août



La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une surveillance sanitaire. L'Agence régionale de la santé (ARS) réalise le contrôle sanitaire des eaux de baignade.

Au-delà de l'organisation de la surveillance analytique durant la saison estivale, de la gestion des alertes et des épisodes de pollution en lien avec le maire responsable de l'eau de baignade, l'ARS assure l'information des collectivités ainsi que des usagers. Elle présente le classement de la qualité des eaux de baignades en application de la réglementation en vigueur (*Directive européenne 2006/7/CE*). Les sites classés en qualité « insuffisante » font l'objet d'un suivi particulier de l'ARS visant à assurer la mise en place d'interdictions temporaires en cas de pollution et de travaux correctifs sur les sources de pollutions afin d'améliorer la qualité de l'eau à moyen terme. Les sites en qualité insuffisante à la fin de la saison 2019 pour lesquels les mesures de gestion ne sont pas satisfaisantes feront l'objet d'une fermeture la saison suivante.

La nouvelle réglementation encourage les gestionnaires à réaliser des fermetures préventives pour éviter l'exposition des baigneurs aux épisodes de pollution à court terme. Ces fermetures préventives des plages témoignent d'une bonne gestion si ces épisodes ne sont pas trop fréquents. Elles ont pour but de garantir que la qualité de l'eau de baignade est satisfaisante en permanence quand la baignade est autorisée.

Un site Internet dédié à la qualité des eaux de baignade permet d'accéder directement en « temps réel » durant la saison estivale aux résultats des contrôles, ainsi qu'aux informations relatives à l'équipement dont disposent les plages :

<http://baignades.sante.gouv.fr>



Sur la plage, hors de l'eau, il existe de nombreux risques pour la santé : les brûlures du soleil, la déshydratation, les malaises dus à la chaleur, les allergies, les blessures avec des bris de verre, etc. Pour profiter pleinement de la baignade, tout en réduisant les risques d'accident et en évitant de nombreux désagréments, consultez les conseils de prévention sur le site Internet de l'ARS Paca :

[www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr) (Rubrique : *Votre santé* > *Santé environnement* > *Eaux* > *Eaux de baignade*).

Contact : [ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr)



# Qualité des de eaux de baignade

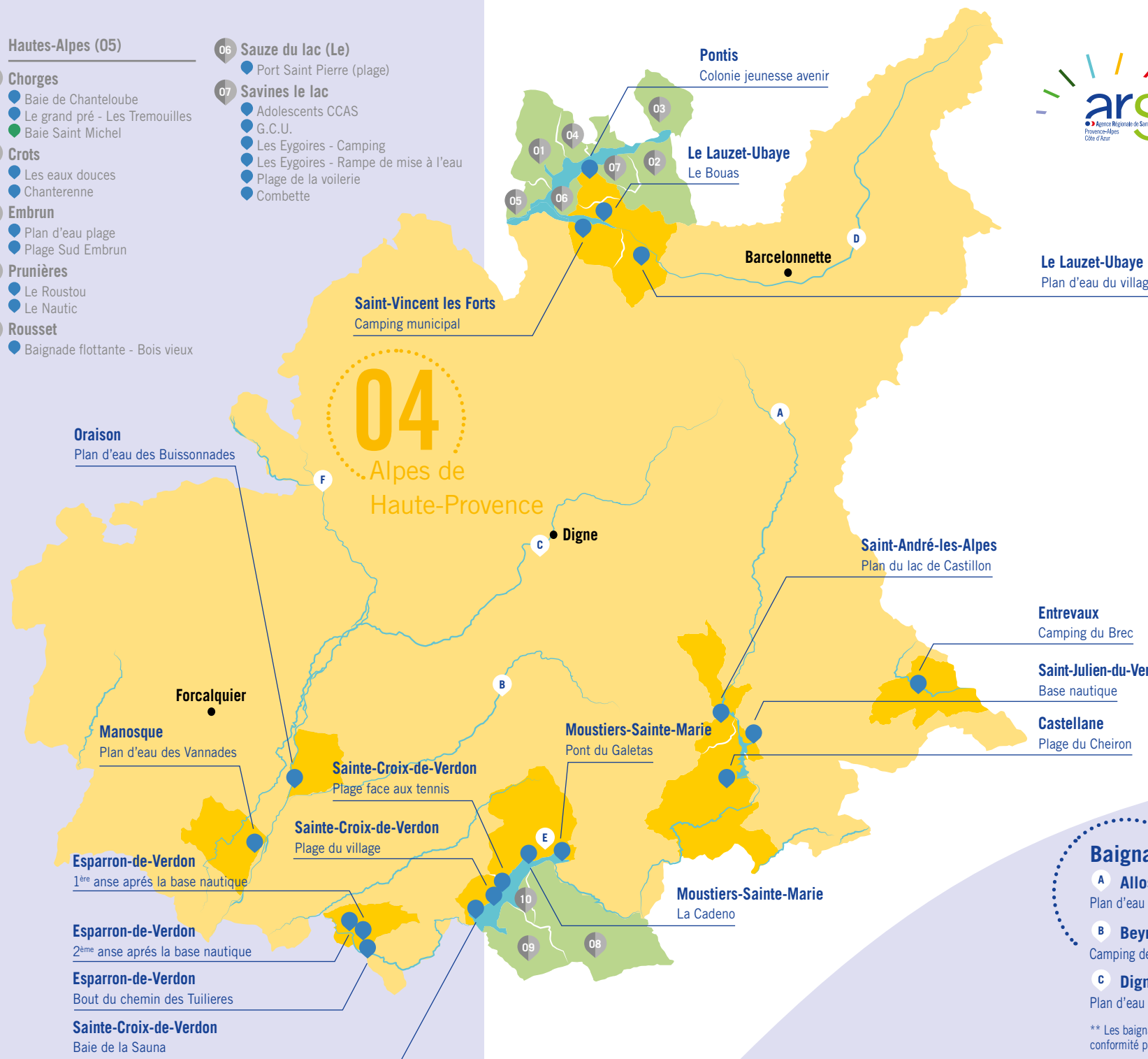
dans les Alpes-de-Haute-Provence

## Résultats 2018

## Hautes-Alpes (05)

- 01 Chorges**
  - Baie de Chanteloube
  - Le grand pré - Les Tremouilles
  - Baie Saint Michel
- 02 Crots**
  - Les eaux douces
  - Chanterenne
- 03 Embrun**
  - Plan d'eau plage
  - Plage Sud Embrun
- 04 Prunières**
  - Le Roustou
  - Le Nautic
- 05 Rousset**
  - Baignade flottante - Bois vieux

- 06 Sauze du lac (Le)**
  - Port Saint Pierre (plage)
- 07 Savines le lac**
  - Adolescents CCAS
  - G.C.U.
  - Les Eygoires - Camping
  - Les Eygoires - Rampe de mise à l'eau
  - Plage de la voilerie
  - Combette



**100%\***  
Baignades conformes  
\* Hors baignades artificielles

### Classement des baignades :

- Eau de qualité excellente
- Eau de bonne qualité
- Eau de qualité suffisante
- Eau de qualité insuffisante
- ▲ Nouvelle baignade ne disposant pas suffisamment de données pour bénéficier d'un classement

### Var (83)

- 08 Aiguines**  
Plage pont du Galetas  
Mini golf
- 09 Bauduen**  
Plage de Bauduen  
Proximité lac  
Piste EDF tennis  
Sulagran
- 10 Salles-sur-Verdon (Les)**  
Plage des Salles  
Poste de secours Margaridon  
Au droit des deux campings  
Les Ruisses  
Ancienne route des Salles

### Baignade artificielle\*\*

- A Allos**  
Plan d'eau 91 %\*\*
- B Bynes**  
Camping de la Célestine 100 %\*\*
- C Digne-les-Bains**  
Plan d'eau des Ferréols 100 %\*\*
- D Jausiers**  
Plan d'eau 100 %\*\*
- E Moustiers petit lac**  
Lac de Moustiers 100 %\*\*
- F Sisteron**  
Plan d'eau des Marres 100 %\*\*

\*\* Les baignades artificielles ne sont pas soumises à classements : pourcentage de conformité par rapport aux recommandations de l'ANSES du 23 janvier 2017